

OFFRE DE PARRAINAGE

Sous conditions⁽¹⁾

Limitée aux 100 premières adhésions au contrat d'assurance vie Evolution Vie effectuées par un nouveau client d'Assurancevie.com reçues entre le 15/06/2018 au 15/07/2018

Formulaire à joindre au bulletin d'adhésion du filleul

PRIME DE 240 € (120 € pour le parrain et 120 € pour le filleul) pour une première adhésion effectuée par le filleul, nouveau client d'Assurancevie.com, au contrat d'assurance vie Evolution Vie⁽²⁾, d'un montant minimum de 1 000 €, investi à 30 % au moins sur un (ou des) support(s) d'investissement en unités de compte*, non garantis en capital et éligibles au contrat à la date de réception de la demande d'adhésion - hors Aviva Monétaire ISR A (FR0007437546) - le complément pouvant être versé sur le support en euros.

PARTIE À REMPLIR PAR LE PARRAIN

Je soussigné(e),.....
titulaire d'un contrat **Evolution Vie**, dont le numéro est le suivant :

Atteste vouloir parrainer (Nom(s) et prénom(s) du filleul)....., nouveau client d'Assurancevie.com, pour une première adhésion au contrat d'assurance vie Evolution Vie d'un montant de **1 000 € minimum**, investi à **30 % au moins sur un (ou des) support(s) d'investissement en unités de compte***, non garanti(s) en capital et éligible(s) au contrat à la date de réception de la demande d'adhésion - hors Aviva Monétaire ISR A (FR0007437546) - le complément pouvant être versé sur le support en euros Aviva Actif Garanti.

JDHM Vie versera la **prime de 120 €** sous la forme d'un chèque à l'ordre du parrain, dans les 60 jours suivant la fin de la période de renonciation du filleul au contrat.

Lien entre le parrain et le filleul :

Signature du parrain :

PARTIE À REMPLIR PAR LE FILLEUL

Je soussigné(e),..... souhaite bénéficier, en tant que nouveau client d'Assurancevie.com, de l'offre de parrainage pour un versement à la première adhésion à un contrat d'assurance vie **multisupport Evolution Vie**, d'un montant de **1 000 € minimum**, investi à **30 % au moins sur un (ou des) support(s) d'investissement en unités de compte***, non garanti(s) en capital et éligible(s) au contrat à la date de réception de la demande d'adhésion - hors Aviva Monétaire ISR A (FR0007437546) - le complément pouvant être versé sur le support en euros Aviva Actif Garanti. Je joins au présent bulletin ma demande d'adhésion au contrat Evolution Vie dûment complétée et signée.

JDHM Vie versera la **prime de 120 €** dans les 60 jours suivant la fin de la période de renonciation au contrat sous la forme (*cochez la case*) :

- d'un chèque à l'ordre du filleul,
 d'un chèque à l'ordre des représentants légaux du filleul si celui-ci est un enfant mineur.

Signature du filleul (ou de ses représentants légaux) :

***Pour rappel, les supports en unités de compte ne garantissent pas le capital versé. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

⁽¹⁾ Offre valable pour les 100 premières adhésions au contrat Evolution Vie reçues entre le 15/06/2018 et le 15/07/2018, sous réserve d'acceptation par JDHM Vie, et uniquement pour une première demande d'adhésion par un filleul d'un contrat Evolution Vie, répondant aux caractéristiques ci-après mentionnées. Le versement initial, d'un montant minimum de 1 000 €, devra être investi à hauteur de 30 % minimum sur un ou plusieurs supports en unités de compte éligibles au contrat, hors Aviva Monétaire ISR A (FR0007437546), à la date de réception de la demande d'adhésion (date de réception de la demande d'adhésion complète faisant foi). Cette répartition devra être toujours en vigueur au moment du versement de la prime de parrainage (sauf aléas du marché), lequel interviendra au plus tard dans les 60 jours après la période de renonciation au contrat. La demande d'adhésion devra être accompagnée du coupon de l'offre signé du parrain et du filleul. **Seules les 100 premières demandes seront éligibles** (date de réception de la demande d'adhésion complète faisant foi). Offre limitée à une adhésion passée par l'intermédiaire d'Assurancevie.com par filleul et cinq par parrain au titre de cette offre, sans pouvoir dépasser dix au cours de l'année civile en cas de nouvelle offre parrainage. Au-delà de ces seuils, aucune prime ne sera versée au parrain, toutefois, les filleuls pourront quant à eux percevoir leurs primes (une par filleul).

Le parrain, personne physique majeure domiciliée en France et ayant le statut de résident fiscal français, doit être l'adhérent d'un contrat Evolution Vie en cours, souscrit auprès d'Assurancevie.com.

Le filleul, personne physique domiciliée en France et ayant le statut de résident fiscal français doit être l'adhérent de l'adhésion dont les caractéristiques ont été explicitées ci-dessus. **Les filleuls ne doivent pas être (ou avoir été) déjà souscripteurs/adhérents de contrats par l'intermédiaire d'Assurancevie.com.** Offre limitée à 1 contrat par filleul.

Offre non cumulable avec d'autres opérations commerciales actuellement proposées par Assurancevie.com.

⁽²⁾ Evolution Vie est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative de type multisupport souscrit par l'ADER (Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, 24-26 rue de la Pépinière 75008 Paris) auprès d'Aviva Vie (Société Anonyme d'Assurance Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 €. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes. 732 020 805 RCS Nanterre) et commercialisé par JDHM Vie. Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur Internet de JDHM Vie, société de courtage en assurance de personnes. SAS au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 13, rue d'Uzès - 75002 Paris. Elle est immatriculée au RCS de Paris sous le n° 478 594 351 ainsi qu'à l'ORIAS sous le n° 07 004 394. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E008169, membre de l'ANACOFI-CIF.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données collectées vous concernant. Vous pourrez exercer vos droits, par simple demande formulée par mail à l'adresse suivante : service-client@assurancevie.com.

Document à caractère publicitaire à jour au 15/06/2018.